



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 7 avril 2026 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 93, Chemin Morrison Heights à La Pêche connue sous le lot 4 244 916 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 113-2025 visant à permettre l'augmentation de la superficie de plancher occupée par un usage dépendant à l'habitation familiale, laquelle passerait de 45,00 m² à 89,00 m², soit trente-six pourcent (36 %) de la superficie totale de plancher de l'habitation, respectant le maximum autorisé de quarante pourcent (40 %).

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 17^e jour du mois de mars deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 mars 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim